



## Conseil économique et social

Distr. générale  
7 octobre 2014  
Français  
Original : anglais

---

### Session de fond de 2014

Débat de haut niveau

#### Compte rendu analytique de la 37<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 10 juillet 2014, à 10 heures

*Président* : M. Sajdik ..... (Autriche)  
*puis* : M. Drobnjak (Vice-Président) ..... (Croatie)

### Sommaire

Forum pour la coopération en matière de développement

*Déclarations liminaires*

*Session 1: « Promotion d'un programme unifié et universel  
pour le développement »*

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

14-57271X (F)



Merci de recycler 



*La séance est ouverte à 10 h 10.*

## **Forum pour la coopération en matière de développement (E/2014/77)**

### *Déclarations liminaires*

1. **Le Président** dit que le Forum pour la coopération en matière de développement est une composante essentielle du Conseil renforcé, qui, en tant que principal organe de l'ONU chargé de la coordination et de la formulation des politiques en faveur du développement durable, constitue un vecteur de l'action collective visant à mettre en œuvre les objectifs du Millénaire pour le développement et à élaborer le programme de développement pour l'après-2015. Le Forum cherche à apporter des solutions globales aux multiples dimensions de la pauvreté au moyen d'un dialogue ouvert et dynamique et du partage de données d'expérience, en se fondant sur l'analyse de l'évolution récente de la situation.

2. Au cours des deux années de préparation du Forum pour la coopération en matière de développement de 2014, l'approche de la coopération au service du développement pour l'après-2015 suivie par le Conseil a principalement consisté à aider les États Membres et d'autres parties prenantes à identifier et exploiter des possibilités de renforcer la coopération et d'en accroître l'efficacité. À condition de pouvoir s'adapter en temps voulu à de nouveaux impératifs, la coopération au service du développement contribuera pour beaucoup à appuyer la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015. S'il demeure essentiel que les États Membres s'emploient à atteindre l'objectif de l'Organisation qui consiste à affecter à l'aide publique au développement (APD) 0,7 % de leur revenu national brut, les engagements pris en matière d'APD seront loin de suffire, quand bien même ils seraient atteints, à financer la mise en œuvre du programme de développement mondial. Il est donc nécessaire d'envisager d'autres sources de financement, dont la mobilisation de ressources intérieures, un partenariat mondial renouvelé et la participation du monde des affaires. Le financement du développement et les moyens de mise en œuvre ne peuvent être envisagés que conjointement; un partenariat mondial renouvelé en faveur du développement doit réunir les filières de financement et moyens de mise en œuvre du développement définis à Monterrey et Rio, en prenant comme point de départ le Consensus de Monterrey.

3. Dans le programme de développement pour l'après-2015, le Forum pour la coopération en matière de développement sera bien placé pour examiner les différents aspects de la coopération au service du développement d'un partenariat mondial renouvelé, ainsi que les progrès accomplis en matière de responsabilité mutuelle et de transparence sur le plan national. L'orateur espère que la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui aura lieu en juillet 2015, permettra aux parties concernées d'adopter un seul cadre de financement pour le nouveau programme et un partenariat mondial pour le développement renouvelé et plus robuste. Il incite vivement les participants à débattre, lors du Forum pour la coopération en matière de développement, des modalités concrètes de fonctionnement d'un tel cadre et d'un tel partenariat et, ce faisant, d'apporter des contributions de premier plan au programme de développement à venir.

4. **M. Wu Hongbo** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales), présentant le rapport du Secrétaire général sur les tendances et progrès en matière de coopération internationale pour le développement (E/2014/77), dit qu'alors qu'une réorientation fondamentale des activités mondiales de développement a actuellement lieu, il faut également réorienter la coopération pour le développement de façon à répondre à l'évolution des problèmes de développement. Si l'APD demeure une source vitale de financement du développement, ayant atteint en 2013 le niveau sans précédent de 134,8 milliards de dollars de déboursements nets, ce montant représente 0,30 % du revenu national brut total des donateurs du Comité d'aide au développement. La part des flux d'APD destinés aux pays les moins avancés a diminué au cours des dernières années pour s'établir à 0,09 % du revenu national brut des donateurs du Comité, la cible fixée par l'ONU en la matière étant de 0,15 à 0,20 %. Les activités sectorielles et relevant des programmes entreprises en vue d'améliorer l'efficacité de l'aide ont donné de bons résultats. Les conditions dont est assorti l'apport d'APD demeurent cependant trop nombreuses et détaillées dans certains cas. La réalisation des OMD qui n'ont pas encore été atteints et la mise en œuvre d'un programme de développement ambitieux pour l'après-2015 nécessitent un ensemble varié de sources de financement, aussi bien publiques que privées et internationales que nationales.

5. Bien que nécessaire, le financement du développement par d'autres moyens que l'APD présente certains défis. Il demeure difficile aux pays à faible revenu d'augmenter leurs recettes publiques. À condition d'être adéquatement mis en œuvre, des mécanismes novateurs de financement du développement pourraient permettre d'obtenir des fonds importants et prévisible à long terme. Les investissements directs étrangers demeurent la principale source extérieure de financement privé dans les pays en développement mais les pouvoirs publics doivent veiller, par des politiques adéquates, à ce qu'ils bénéficient aux secteurs stratégiques. La coopération Sud-Sud, qui représente une part croissante de la coopération pour le développement à l'échelle mondiale, ne peut que compléter la coopération Nord-Sud et n'est pas censée la remplacer.

6. Dans un contexte de restrictions budgétaires croissantes, il est vital de faire un bon usage des ressources disponibles. L'APD peut par exemple contribuer, mieux que d'autres sources de financement, à assurer l'accès de tous aux services publics, à tirer parti d'autres sources de financement du développement et à mieux cibler les flux privés. Le rapport du Secrétaire général se fait l'écho de multiples perspectives de diverses parties prenantes qui ont participé aux travaux préparatoires. Il a été demandé à plusieurs reprises que la cible de 0,7 % du revenu national brut consacré à l'APD soit atteinte. Même si ces engagements passés en matière d'APD se réalisaient, ces ressources seraient loin de suffire à elles seules à financer la mise en œuvre du programme mondial de développement. Mais, indépendamment de son importance sur le plan financier, la réalisation des engagements en matière d'APD inciterait d'autres acteurs du secteur du développement à participer à un partenariat renouvelé en faveur du développement.

7. La coopération au service du développement devrait être plus souple et tenir compte des besoins et priorités divers de pays se trouvant à différents stades de développement. Il sera essentiel, pour la mise en œuvre du programme de développement de l'après-2015, d'adopter des mesures d'incitation destinées à tous les acteurs, secteur privé compris. Un nouveau partenariat mondial pour le développement devrait être arrêté au niveau intergouvernemental et associer l'ensemble des partenaires de développement; il devrait viser avant tout à éliminer la pauvreté et adopter un mode de développement plus viable,

intégrer des systèmes efficaces de suivi et de responsabilité tenant compte de la problématique hommes-femmes et favoriser l'apprentissage mutuel et la confiance. Les parlementaires ont un rôle de premier plan à jouer pour assurer la participation des citoyens et la surveillance du secteur privé. On pourrait faire appel au réseau mondial d'institutions supérieures de contrôle qui existent pour faciliter le suivi d'un véritable financement du développement.

#### *Discours d'orientation*

8. **M. Wu Hongbo** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales), s'exprimant au nom du Secrétaire général, dit que l'Organisation élabore actuellement un programme de transformation pour l'après-2015 qui visera à atteindre les OMD qui ne l'ont pas encore été et à s'engager à l'échelle mondiale sur une voie plus durable. La coopération pour le développement continuera d'occuper une place de premier plan dans le nouveau programme mais elle devra évoluer pour donner de bons résultats. Le Forum pour la coopération en matière de développement pourra contribuer à façonner cet avenir qui prend actuellement naissance. Si les engagements pris par le passé en matière d'APD demeurent essentiels après 2015, l'APD ne permettra pas à elle seule de mobiliser les fonds supplémentaires nécessaires à la réalisation du programme pour l'après-2015. Il sera donc nécessaire d'envisager de nouveaux moyens d'obtenir des ressources supplémentaires, aussi bien publiques que privées et nationales qu'internationales, et de mettre l'accent sur leur utilisation rationnelle. L'Organisation continuera à aider les pays et les peuples qui sont le plus défavorisés mais dans le cadre du nouveau programme de développement pour l'après-2015, intégré et universel, les pays en développement doivent, quel que soit leur stade de développement, bénéficier d'un appui lors de la transition vers la viabilité. À mesure que les pays passent aux stades supérieurs du développement et dépendent moins de l'aide, la coopération doit s'adapter à leurs besoins en privilégiant alors le renforcement de capacités et l'échange de connaissances. Il reste beaucoup à faire pour optimiser les technologies, notamment en développant les innovations, en diffusant les connaissances et en transférant les technologies. En outre, il est nécessaire de coopérer davantage en faveur d'une libéralisation accrue du commerce afin de créer des emplois et de contribuer au développement durable. À une époque

qui se caractérise par des partenariats multipartites, une plus grande participation du secteur privé et la coopération entre régions et en leur sein, il est essentiel que les gouvernements s'emploient à coordonner leurs décisions en matière d'aide et leurs politiques internationales de portée plus générales, afin de promouvoir à la fois le développement et la stabilité.

9. Le programme de développement pour l'après-2014 comprend quatre grandes composantes: une vision d'avenir de vaste portée assortie d'une rhétorique convaincante; un ensemble d'objectifs et de cibles concis; un nouveau partenariat mondial pour le développement; et un cadre d'examen, de suivi et de responsabilité à tous les niveaux. L'orateur compte sur le Forum pour la coopération en matière de développement pour faire progresser les débats sur le partenariat mondial pour le développement afin de mettre en œuvre le programme, ainsi que ceux sur le cadre d'examen. Dans ce contexte, l'orateur prie les participants de réfléchir aux modalités pratiques de fonctionnement d'un cadre de financement pour l'après-2015 et d'envisager comment l'on pourrait rendre plus cohérents les débats sur les moyens de mise en œuvre et un cadre global de financement du développement et, en dernier lieu, comment on pourrait mieux suivre les mesures prises et favoriser la confiance et l'apprentissage mutuels afin que les engagements pris soient honorés, les ressources optimisées et les résultats garantis.

10. Les conclusions du Forum pour la coopération en matière de développement, qui seront prises en compte dans le prochain rapport de l'orateur sur l'élaboration actuelle d'un programme de développement pour l'après-2015, contribueront aux préparatifs de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui aura lieu en 2015. Alors qu'elle envisage comment modifier ses modalités de fonctionnement afin de mettre en pratique un programme de développement universel et intégré, l'ONU compte sur le Forum pour la coopération en matière de développement pour l'aider à fixer des orientations qui lui permettront de mieux répondre aux besoins et aux aspirations des habitants de la planète.

11. **M. Chambers** (Institute for Development Studies, Université du Sussex, Royaume-Uni) dit que le problème auquel se heurte la coopération au service du développement tient en partie au fait que le financement est assorti de relations de pouvoir, ce qui fausse de nombreuses relations. Il est cependant

passionnant de travailler actuellement dans le domaine de la coopération au service du développement. Les OMD ont donné une possibilité d'action essentielle en définissant le concept d'un ensemble universel et intégré d'accords et, en particulier, la notion selon laquelle les inégalités entre pays et en leur sein devraient être surveillées, et, si possible, réduites. Des changements se produisent également de plus en plus rapidement dans tous les domaines, y compris en ce qui concerne les communications et les méthodes de travail, et dans la vie des populations pauvres. Par ailleurs, l'évolution de la coopération au service du développement, qui se caractérise par exemple par l'existence de puissances montantes, la coopération Sud-Sud et de nouvelles relations entre les membres du Comité d'aide au développement et les bénéficiaires du financement, ouvre de nouvelles possibilités. Les exemples de coopération entre pays en développement sont particulièrement prometteurs, dans la mesure où ils ne s'accompagnent pas de relations de pouvoir. La coopération Sud-Sud doit chercher à éviter les relations de pouvoir et les déformations connexes dont est souvent assortie la coopération Nord-Sud.

12. L'un des principaux défis à relever dans le domaine de la coopération au service du développement tient à l'hypocrisie qui existe dans le choix des termes et à l'existence de mythes et d'idées fausses concernant les relations, notamment les relations de financement. Il est rare de dire la vérité aux détenteurs du pouvoir dans le cadre de relations de financement verticales; l'information qui leur parvient est par conséquent souvent déformée. En outre, l'évolution progressive du domaine de la coopération au service du développement depuis les années 1990 a conduit à un changement de paradigme. Si les pauvres étaient les principales parties prenantes vingt ans plus tôt, le choix des termes et les méthodes de travail mettent maintenant l'accent sur les choses plus que sur les êtres humains. Cette approche mécanique et newtonienne fonctionne raisonnablement bien dans de grandes structures mais n'a pas sa place dans d'autres contextes. Par exemple, les termes employés dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, tels que « suivi », « indicateurs », « efficace », « performance », « capacité », « mesurer », « évaluer », « rapport » et « résultats » sont aussi révélateurs que ceux qui n'ont pas été employés, tels que « accord », « évoluer », « négocier », « pouvoir », « relation », « pauvre » et « personnes ». L'évolution progressive des termes employés témoigne d'une

évolution des réalités et des relations entre parties prenantes. L'orateur a également d'importantes réserves quant à des notions telles que « la rémunération au résultat » et l'emploi du verbe « fournir » qui a le sens de « approvisionner » alors que c'est d'une interaction participative et de souplesse que l'on a besoin. Il faudra, pour progresser, adopter une approche fondée sur la confiance, la transparence et la confiance.

13. Le Comité d'aide au développement devrait faire réaliser une étude indépendante sur les effets au niveau local des conditions – souvent problématiques – dont est assortie l'aide. Un autre écueil tient au fait que beaucoup de salariés du secteur du développement vivent dans des capitales et passent peu de temps parmi les pauvres. Pour remédier à ce décalage, l'orateur recommande divers ouvrages, dont « Time to Listen », qui comprend 6 000 entretiens réalisés auprès de bénéficiaires de l'aide. Ces derniers ont indiqué que l'aide apportée était d'une durée trop limitée et que la complexité des procédures à suivre et des rapports à établir en réduisait l'efficacité; ils ont également déclaré souhaiter entretenir des relations plus directes avec les organismes donateurs et rencontrer ces derniers.

14. En conclusion, il convient, pour traiter adéquatement des problèmes qui se posent en matière de coopération pour le développement, de prendre en compte un certain nombre d'éléments. Il faut commencer par examiner la notion de partenariat, ou mettre à la place l'accent sur l'établissement de relations, le terme servant souvent d'euphémisme à un échange unilatéral. Deuxièmement, il faudrait peut-être remédier aux nombreuses restrictions qu'entraînent les procédures à suivre en simplifiant radicalement ces dernières, ce qui se pourrait se faire sur la base de la confiance et d'un accroissement des contacts personnels. Troisièmement, il convient de privilégier la dimension personnelle souvent négligée, car, dans le domaine de la coopération pour le développement, derrière chaque progrès se trouve un individu. Il faudrait s'efforcer de recruter des personnes capables non seulement de parler mais également d'écouter et l'immersion sur le terrain s'impose. La tendance aux réductions d'effectifs doit s'inverser et il convient d'engager davantage de personnel de qualité; passion, conviction et courage sont également nécessaires. En dernier lieu, le privilège, qu'ont l'orateur et tous les autres participants, de participer à un projet de la plus

haute importance présentant d'immenses possibilités pour le bien-être d'êtres humains, est un puissant point de départ de l'action. Cependant, la stratégie la plus importante de toutes consiste peut-être à poser des questions et à écouter.

15. **M<sup>me</sup> Caro Hinojosa** (État plurinational de Bolivie), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Forum pour la coopération en matière de développement est une structure importante de concertations mondiales et d'examen des politiques relatives à la coopération internationale pour le développement et pourrait permettre une plus grande participation des principaux acteurs. Le rapport du Secrétaire général (E/2014/77) comporte d'utiles recommandations visant à renforcer la coopération au service du développement.

16. La crise économique et financière récente a inversé les progrès accomplis en matière de développement dans les pays en développement et gravement compromis la réalisation des OMD à l'horizon 2014. Les pays en développement continuent de pâtir d'un déficit net de ressources financières, ce qui les empêche de mobiliser suffisamment de ressources pour assurer la réalisation des OMD et la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 et des objectifs de développement durable. La communauté internationale doit fournir – notamment aux pays les plus vulnérables et les moins avancés – des ressources permanentes et plus stables et prévisibles, de manière préférentielle et sans condition.

17. Il est essentiel de mobiliser en faveur des pays en développement des ressources adéquates provenant de tous les mécanismes de financement disponibles, y compris les sources multilatérales, bilatérales et privées, afin de remédier aux effets de la crise récente et de parvenir à un développement durable. Les pays développés doivent s'acquitter des engagements qu'ils ont pris en faveur des efforts déployés à l'échelle nationale en vue d'atteindre les objectifs de développement durable. Des partenariats pour le développement renforcés et renouvelés qui permettent aux pays concernés de diriger et de maîtriser les stratégies de développement devraient servir de principe directeur pour toutes les activités des Nations Unies, y compris à l'échelle nationale. Le système des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et les donateurs bilatéraux devraient aligner leurs programmes de coopération sur les stratégies de développement nationales. Le Forum pour la

coopération en matière de développement ne devrait pas servir à défendre des intérêts ne relevant pas de l'approche des Nations Unies. Les pratiques et principes optimaux visant à renforcer la coopération internationale en matière de développement devraient être examinés et arrêtés d'un commun accord par tous les États Membres dans la transparence et sans exclusion.

18. Il est nécessaire de disposer d'un mécanisme adapté de mise en œuvre du programme pour l'après-2015 qui permette de réunir les ressources nécessaires au développement. Il faudrait intensifier le financement des mécanismes de transfert de technologies et du renforcement de capacités aux fins du développement. Le Groupe invite les pays du Sud à coopérer dans le domaine de la technologie et attend avec intérêt les projets de mécanisme de facilitation des technologies qui seront proposées.

19. Le Forum pour la coopération en matière de développement devrait mettre l'accent sur les questions prioritaires fondées sur des considérations pratiques et susceptibles de conduire à des résultats concrets. La responsabilité mutuelle, la transparence de l'aide, la coopération Sud-Sud, la coopération triangulaire et la cohérence des politiques en matière d'aide devraient faire l'objet de débats approfondis, l'objectif étant de remplacer l'aide par des sources de financement du développement à plus long terme. La coopération Sud-Sud est un processus dynamique de plus en plus important qui est essentiel pour faire face aux difficultés que connaissent les pays en développement. Elle ne peut et ne doit cependant se substituer à la coopération Nord-Sud. Les pays du Nord sont tenus de s'acquitter des engagements qu'ils ont pris dans le cadre de la coopération Nord-Sud, ce qui est également dans leur intérêt.

20. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire devraient être intégrées dans les politiques et le cadre stratégique des fonds et programmes des Nations Unies. Il convient de les renforcer en octroyant des ressources supplémentaires, y compris des ressources financières et humaines, de l'ensemble du système, au Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, qui, bien qu'il relève actuellement du Programme des Nations Unies pour le développement, constitue une entité distincte, notamment sur le plan juridique.

21. Dans le cadre des OMD, l'engagement a été pris de former un partenariat mondial pour le

développement. La mise en œuvre des engagements pris en faveur de ce partenariat dans le cadre des objectifs a cependant été nettement insuffisante, de nombreux objectifs et cibles n'étant par conséquent pas réalisés. Il faut mettre en œuvre d'urgence tous les engagements pris dans le cadre du partenariat mondial pour le développement, afin de remédier aux lacunes recensées dans le dernier rapport du Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

22. Les dirigeants des pays développés sont instamment priés de négocier un nouveau mode de coopération internationale dans le cadre d'un partenariat mondial pour le développement renforcé qui servira de pièce maîtresse et de point d'ancrage aux objectifs de développement durable et au programme de développement pour l'après-2015, et de prendre les engagements nécessaires à cette fin. Le partenariat mondial renforcé devrait porter sur les questions suivantes: l'apport de ressources financières aux pays en développement; l'APD; l'allègement et la restructuration de la dette; les échanges commerciaux; le transfert de technologies et la participation plus grande des pays en développement à la gouvernance économique mondiale.

23. Il est essentiel d'apporter un appui financier supplémentaire aux pays en développement pour atteindre les OMD qui ne l'ont pas encore été et mettre en œuvre les objectifs de développement durable. Il importe de renforcer le partenariat mondial pour le développement en fonction de cibles quantitatives et assorties d'échéances, conformément au huitième objectif du Millénaire pour le développement et au principe des responsabilités communes mais différenciées qui figure dans le programme pour le développement de l'après-2015.

24. L'éradication de la pauvreté doit demeurer l'objectif principal et général du programme de développement pour l'après-2015, qui devrait renforcer l'engagement pris par la communauté internationale d'éliminer la pauvreté d'ici à 2030.

25. **M<sup>me</sup> Ruin** (Observatrice pour le Costa Rica), prenant la parole au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), dit que bien qu'une stratégie de financement efficace du développement durable nécessite la mobilisation et l'utilisation rationnelle de ressources financières nouvelles et supplémentaires, aussi bien publiques que

privées et nationales qu'internationales, le rôle de l'APD dans la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international demeure essentiel. L'APD permettra d'intensifier et de pérenniser le financement du développement dans les pays en développement dans le cadre du programme pour l'après-2015. L'ADP demeurera vitale pour les pays les moins avancés et devrait également aider les pays à revenu intermédiaire à mesure que ces derniers s'emploient à remédier aux obstacles et lacunes structurels et renforcent les cadres institutionnels nécessaires à la croissance économique, à la bonne gouvernance et aux investissements.

26. Les nouvelles définitions de la méthode d'évaluation de l'APD qui ont été proposées sont préoccupantes. S'il est utile d'employer des critères quantitatifs clairement définis, de tels changements pourraient avoir pour effet d'augmenter les chiffres relatifs au volume de l'APD sans que les donateurs fournissent les efforts nécessaires à la réalisation de la cible fixée à l'échelle internationale (0,7 % du revenu national brut). Des objectifs précis ont été fixés en matière d'APD, laquelle renvoie à la responsabilité qui incombe historiquement aux donateurs de soutenir le développement dans les pays qui en ont besoin. Elle devrait également contribuer à catalyser les investissements directs étrangers et aider les pays en développement à instaurer – sur le plan national aussi bien qu'international – des conditions favorables à la croissance économique, à l'emploi, à l'accès aux marchés internationaux, au transfert de technologies, à la transparence et à l'application du principe de responsabilité.

27. La coopération Sud-Sud pourrait contribuer au bien-être de la population nationale, accroître l'autonomie et faciliter la réalisation des objectifs de développement arrêtés sur le plan international. Elle pourrait également permettre aux pays en développement de participer plus activement sur le plan international à l'élaboration de politiques et à la prise de décisions visant à appuyer la réalisation du développement durable. La coopération Sud-Sud et les programmes d'action qui en résultent doivent être fixés par les pays du Sud et devraient se fonder sur les principes de la participation de tous, du respect de la souveraineté nationale, de l'appropriation et de l'indépendance nationales, de l'égalité, de l'absence de conditions, de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un État et des intérêts mutuels. La participation croissante des pays

du Sud à la coopération pour le développement ne peut servir d'excuse aux donateurs conventionnels pour diminuer leurs efforts. La coopération entre pays en développement doit être évaluée selon les mêmes critères que ceux qui s'appliquent à la coopération Nord-Sud, qui est considérée comme de l'aide publique au développement. La coopération Sud-Sud n'est pas un remède miracle pour tous les problèmes que connaissent les pays en développement.

28. Il faut établir un partenariat pour le développement véritablement mondial, en se fondant sur le Consensus de Monterrey, la Déclaration de Doha sur le financement du développement et le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), intitulé « L'avenir que nous voulons » (annexe de la résolution 66/288 de l'Assemblée générale). Le partenariat devrait intégrer toutes les questions de développement qui figurent à l'ordre du jour de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Un partenariat mondial pour le développement ne pourra donner des résultats que dans un contexte international favorable qui se caractérise par la réforme des mécanismes de gouvernance des institutions financières internationales et le renforcement de la cohérence, de l'uniformité et de la coordination du système monétaire, financier et commercial international. Il est nécessaire que tous les partenaires fassent preuve d'une forte volonté politique, et que les pays développés s'engagent davantage à participer à la coopération internationale et à accorder aux pays en développement une marge de manœuvre décisionnelle suffisante. L'accent doit être mis sur l'élimination des inégalités entre les pays et en leur sein.

29. Le programme de développement pour l'après-2015 doit comprendre un cadre général adéquatement conçu qui permette de convertir de simples promesses en véritables engagements et soit assorti d'un nombre restreint d'objectifs, de cibles et d'indicateurs. Il importe à cet égard d'adopter des objectifs relatifs aux biens publics mondiaux comprenant des cibles quantitatives assorties d'échéances et concernant le commerce, les investissements, les migrations, les technologies, l'environnement et les institutions mondiales.

30. **M<sup>me</sup> Albán** (Colombie) dit que les débats internationaux sur le nouveau programme de développement amènent à reconsidérer à la fois le rôle des pays à revenu intermédiaire et l'engagement des

pays développés. Parmi les questions intéressantes examinées à l'échelle internationale et régionale figurent la classification des pays à revenu intermédiaire, les nouveaux acteurs de la coopération internationale et la coopération Sud-Sud et triangulaire. La transparence, l'application du principe de responsabilité, la cohérence des politiques et l'utilisation de systèmes nationaux sont de plus en plus importants. De l'avis des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, le degré relatif de développement des États ne devrait pas être évalué sur la seule base du revenu par habitant, ce critère ne tenant pas compte des disparités qui existent au sein d'un même État. Déterminer le degré de développement d'un pays en fonction de ses revenus revient à ne pas reconnaître que les inégalités et facteurs de vulnérabilité se manifestent dans une multitude de domaines et fausse également la répartition de l'aide internationale, au détriment des États à revenu intermédiaire.

31. Il importe d'établir des mécanismes de coordination des activités des divers organes régionaux et mondiaux qui fixent le programme de développement. Il existe en Amérique latine et dans les Caraïbes un certain nombre d'entités qui traitent de questions relatives à la coopération au service du développement. Ces structures peuvent servir à des débats internationaux. Il importe d'associer à ce processus les pays en développement et de ne pas seulement tenir compte des intérêts des pays donateurs.

32. *M. Drobnjak (Croatie), Vice-Président, prend la Présidence.*

*Session 1: « Promotion d'un programme unifié et universel pour le développement »*

33. Une table ronde, animée par M<sup>me</sup> Amina Mohammed [Conseillère spéciale pour la planification du développement après 2015 (Service administratif du Secrétaire général)], a lieu. Parmi les participants figurent M. Susil Premajayantha (Ministre sri lankais de l'environnement et de l'énergie renouvelable); M. Mawussi Djossou Semodji (Ministre togolais de la planification); M. Manish Bapna (Vice-Président exécutif et Directeur général du World Resources Institute) et M. Pio Wennubst (Directeur général adjoint de la Direction du développement et de la coopération de la Suisse), qui prononce un discours liminaire. M<sup>me</sup> Hélène Laverdière (Membre du Parlement canadien) et M<sup>me</sup> Shamshad Akhtar (Secrétaire exécutive de la Commission économique et

sociale pour l'Asie et le Pacifique) sont les principales commentatrices. Les participants et les principales commentatrices font des déclarations, suivies d'un débat, au cours duquel les participants répondent aux observations et questions des principales commentatrices, des représentants de l'Afrique du Sud et de la Colombie, de l'observateur du Rwanda, d'un représentant invité du Parlement du Bangladesh et d'un représentant invité de l'organisation non gouvernementale North-South Institute.

*La séance est levée à 13 h 5.*